

DOMINIQUE NEUMAN

AVOCAT

5159, BOUL. ST-LAURENT

MONTRÉAL (QC) H2T 1R9

TÉL. 514 903 7627

COURRIEL energie @mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Montréal, le 22 juin 2023

M^e Véronique Dubois, Secrétaire de la Régie
Régie de l'énergie
800 Place Victoria
Bureau 4125
Montréal (Qué.) H4Z 1A2

Re: Dossier RDÉ R-4207-2022.

Caractéristiques des produits recherchés, exigences minimales, critères d'évaluation des soumissions et leur pondération pour les Appels d'offres de 1000 MW d'électricité éolienne (A/O 2022-02) et de 1300 MW d'électricité renouvelable (A/O 2022-01) d'Hydro-Québec Distribution (HQD).

Rectification d'une erreur cléricale aux frais du *Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIEÉ)*.

Chère Consœur,

Par souci de transparence et par courtoisie, le *Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIEÉ)* informe la Régie et les participants d'une erreur cléricale survenue dans sa demande de remboursement de frais [C-RTIEÉ-0011](#) au présent dossier, laquelle fut accordée en totalité par la Régie par sa [Décision D-2023-042](#).

En effet, à la case G17 de la page « Honoraires » de cette Demande de frais, il avait été automatiquement ajouté les taxes d'un de nos analystes alors que celui-ci n'en avait pas facturées. Le montant inscrit à cette case G17 aurait donc plutôt dû être de zéro. Ceci a eu pour effet de hausser erronément de 359,40 \$ le montant des honoraires et, par voie de conséquence, de hausser erronément de 10,79 \$ le montant de l'allocation forfaitaire de déboursés, pour un total de 370,19 \$. Nous remboursons donc cette somme par chèque à Hydro-Québec transmis à l'attention de son procureur avec copie de la présente lettre.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Chère Consœur, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.



Dominique Neuman, LL.B.

Procureur du *Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIEÉ)*, regroupant les organismes suivants : l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA), Stratégies Énergétiques (S.É.), le Groupe d'Initiatives et de Recherches Appliquées au Milieu (GIRAM) et Énergie solaire Québec (ÉSQ).

c.c. La demanderesse et les intervenants, par le *Système de dépôt électronique* de la Régie (SDÉ).

M^e Simon Turmel, Hydro-Québec – Affaires juridiques, 800, boulevard de Maisonneuve Est, 11^e étage, Montréal (Québec) H2Z 1A4.